



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Internet

Question écrite n° 2916

Texte de la question

M. Dino Cinieri interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur le plan de développement de l'économie numérique. Dans ce cadre, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures seront proposées afin de développer la création d'espaces publics numériques, notamment au sein d'établissements publics tels que les hôpitaux, les écoles ou les mairies.

Texte de la réponse

La création d'espaces numériques, notamment au sein d'établissements publics est encouragée par deux mesures : - la première mesure vise le soutien à l'inclusion numérique grâce à l'appui aux réseaux des espaces publics numériques (EPN) qu'assure la délégation aux usages de l'internet (DUI). Cet appui prend la forme d'une coordination, assortie de services (charte et label, cartographie, ressources pédagogiques en ligne, outils et services en ligne, notamment des outils de certification à distance, jeux sérieux, ...) ; - la deuxième mesure concerne la mobilisation de 2 000 emplois d'avenir pour le réseau des EPN, prévoyant un partenariat entre EPN et entreprises marraines. Le fonds solidarité numérique soutient également des projets spécifiques d'inclusion numériques. Le programme Ordi 2.0 encourage enfin les bonnes pratiques et les modèles d'économie circulaire qui font du numérique un facteur d'innovation sociale et d'une meilleure inclusion des individus. Afin d'améliorer les prestations offertes au public par ces réseaux d'acteurs de terrain, la secrétaire d'Etat chargée du numérique a lancé, le 9 juillet 2014, une consultation publique pour inviter, pendant trois mois, l'ensemble des acteurs de la médiation numérique à élaborer un cadre d'action commun. Ce cadre a pour ambition d'identifier les initiatives innovantes et de donner de la visibilité aux actions de médiation menées sur le territoire national. La création prochaine de l'Agence du numérique permettra de rapprocher le développement des infrastructures (réseaux de télécommunications à haut et très haut débit) et le renforcement de l'accompagnement au développement des usages.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2916

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : PME, innovation et économie numérique

Ministère attributaire : Numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 août 2012](#), page 4681

Réponse publiée au JO le : [9 décembre 2014](#), page 10357